



## UNION DEPARTEMENTALE C.G.T. DE LA SARTHE

4, RUE D'ARCOLE – 72000 LE MANS  
TEL. 02.43.14.19.19.  
e-mail : [udcgt72@orange.fr](mailto:udcgt72@orange.fr)  
Site Internet : [ud72.reference-syndicale.fr](http://ud72.reference-syndicale.fr)

### Communiqué de presse

(à insérer dans toutes vos éditions SVP)

## Transfert des locaux des organisations syndicales et Conseil communautaire jeudi 19 mai 2022

Madame, Monsieur le rédacteur en chef,

Une séance du Conseil communautaire de Le Mans métropole se tiendra jeudi 19 mai 2022 avec comme ordre du jour la relocalisation de la Maison des syndicats et associations.

La relocalisation des locaux syndicaux sur l'ancien site Enedis situé 2 rue Ambroise Paré au Mans a été envisagée par Le Mans métropole dans le cadre de l'agrandissement du Palais des Congrès. Les organisations syndicales ont été reçues à 2 reprises par la municipalité sur ce dossier.

Nous sommes très étonnés d'apprendre par hasard que le Président de Le Mans métropole allait soumettre au vote de la séance du prochain Conseil communautaire de Le Mans métropole une délibération non respectueuse de nos échanges antérieurs.

Cette délibération prévoit d'obliger les organisations syndicales et les associations domiciliées de déménager de manière transitoire dans un endroit inconnu dans l'attente de la fin des travaux de réhabilitation du site devant nous accueillir définitivement.

Lors de nos échanges la municipalité avait proposé aux organisations syndicales et aux associations un déménagement vers le site définitif à l'automne 2023 ou au plus tard début 2024. Or, le projet de délibération transmis aux élu-e-s confirme que les organisations seraient amenées à quitter les locaux actuels en septembre 2023 mais il précise « **qu'une relocalisation provisoire sera nécessaire de septembre 2023 à décembre 2024** » et que « **les organisations pourront aménager dans le bâtiment réhabilité en janvier 2025** ».

Le projet modifié sans concertation qui sera proposé au Conseil communautaire n'a fait l'objet d'aucune information préalable auprès des organisations syndicales, ni auprès de leurs associations.

**L'Union Départementale CGT considère qu'il n'est nullement envisageable de déménager nos organisations 2 fois sur une courte période. Si tel était le cas, notre activité syndicale serait fortement impactée et aurait comme corolaire une fragilisation de la défense des intérêts des salarié-e-s, des retraité-e-s et des privé-e-s d'emploi.**

Dans l'état actuel des choses, notre organisation syndicale n'a aucun élément quant au lieu provisoire proposé, ni d'information sur les conditions d'accueil.

L'Union Départementale CGT a d'ores et déjà sollicité le Président de Le Mans métropole pour demander une suspension de séance au Conseil communautaire afin que nous puissions présenter aux élu-e-s, avant qu'ils ne se prononcent, les conséquences d'une telle décision sur l'activité quotidienne syndicale et associative.

**Face à ce qui s'apparente à une volonté de passage en force et un coup dur pour la démocratie sociale, l'Union Départementale appelle à un rassemblement jeudi 19 mai à 16H00 devant le Conseil communautaire au Mans pour exiger la recherche d'une solution qui permette aux organisations syndicales et aux associations de ne subir qu'un seul déménagement.**

**La CGT demande donc que le vote de ce dossier soit reporté dans l'attente de la rencontre avec les organisations syndicales.**

**L'Union Départementale est porteuse de propositions qu'elle souhaite voir étudiées par Le Mans métropole pour que les salarié-e-s, les retraité-e-s et les privé-e-s d'emploi ne subissent pas les conséquences de cette décision qui serait très préjudiciable pour le monde du travail.**

Madame, Monsieur le rédacteur en chef, notre organisation vous remercie d'insérer ce communiqué de presse dans toutes vos publications.